

Lignes directrices pour projets internationaux

Enveloppe PSR-SIIRI | CRIAQ

En stimulant l'industrie aérospatiale à faire de la recherche et développement collaborative, le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) vise à générer des technologies inédites, un savoir-faire reconnu et une main d'oeuvre hautement qualifiée, qui génèrent une richesse tant économique que sociale.

En vertu de l'enveloppe de 2,5 M\$ du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec annoncée dans la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026, le Programme de soutien à la recherche - Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR-SIIRI) dispose d'une enveloppe de 500 k\$ par année sur cinq ans, afin de soutenir la participation des PME du Québec au réseau d'innovation mondial.

Le CRIAQ vous encourage à soumettre des projets, lesquels devront atteindre les objectifs suivants :

- Stimuler les collaborations de recherche internationales;
- Faire participer les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises au réseau d'innovation mondial;
- Étendre le réseau de partenaires potentiels aux collaborateurs internationaux

INFORMATIONS IMPORTANTES

| | |
|--|---|
| Date de soumission des projets | Les projets doivent être soumis suivant les dates des comités scientifiques du CRIAQ La date de soumission du prochain comité scientifique est le 12 mai |
| Durée visée des projets | 2 à 3 ans |
| Niveau de maturité technologique (TRL) visé | 2 à 6 |

Admissibilité quant au partenariat

Les projets de recherche devront respecter les critères de partenariat suivants :

- Projet obligatoirement dirigé par une petite ou moyenne entreprise (PME) du Québec ;
- Minimum d'une entreprise et d'une organisation de recherche au Québec;
- Minimum d'un partenaire étranger;

Au moins 30 % des efforts du projet réalisés par les partenaires étrangers. Seuls les membres du CRIAQ sont admissibles.

Précisions sur le financement des projets

- Contributions des acteurs :
 - Minimum de 20 % en argent provenant des membres industriels;
 - Maximum de 50 % d'aide financière du PSR-SIIRI sur les dépenses admissibles;
 - L'aide financière du PSR-SIIRI doit être égalée à 100% en espèces par des sources de cofinancement.
 - Financement du PSR-SIIRI disponible pour les partenaires industriels et institutions de recherche et d'enseignement membres du CRIAQ

Processus d'approbation

Le projet de recherche devra être approuvé par le CRIAQ :

- Évaluation par le Comité scientifique (critères d'évaluation ajustés pour les projets internationaux);
- Approbation par le Conseil d'administration (si requis);
- Soumission au MESI.

Une approbation par d'autres programmes pourra être requise lorsque applicable.

PROCÉDURE

Pour proposer un projet, veuillez svp communiquer avec M. Cédric Prince, directeur des programmes, à l'adresse courriel suivante : cedric.prince@criaq.aero.

Pour plus de renseignements :

Cédric Prince, directeur des programmes

Cedric.Prince@criaq.aero

514 313-7561, poste 260

